

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 497

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2026, un rapport évaluant les effets du report de l'âge légal de départ à la retraite sur l'engagement citoyen dans la vie politique locale, notamment en ce qui concerne les fonctions électives et les responsabilités associatives. Ce rapport analyse également les effets potentiels d'un abaissement de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, assorti de 40 annuités, sur ces formes d'engagement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI–NFP demande la remise d'un rapport visant à estimer l'impact qu'a eu le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans sur l'engagement civique et politique des citoyennes et citoyens.

Cette réforme brutale, imposée sans vote à l'Assemblée nationale, a marqué un tournant dans la rupture démocratique entre les institutions et le peuple. Avant même l'usage du 49.3, nous avons alerté à maintes reprises : reculer l'âge de départ à la retraite allait mécaniquement réduire le

nombre de retraités en capacité de s'engager dans la vie locale, associative et démocratique. Car le travail salarié n'est pas la seule forme d'activité utile. La retraite libère un temps précieux, souvent consacré à la vie collective, à l'accompagnement des proches, au bénévolat et à la participation citoyenne.

Mais cette réforme a brisé cet équilibre. En prolongeant la durée de vie professionnelle, elle a réduit ce temps d'engagement libre, pourtant crucial pour la cohésion sociale. Elle nie une réalité pourtant bien établie : les retraités constituent une force vive indispensable au tissu démocratique du pays. Ce sont eux qui assurent la continuité des engagements associatifs, soutiennent les solidarités de proximité, et investissent les mandats locaux.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'âge moyen des maires est de 58,9 ans. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, près de 55 % des maires ont plus de 60 ans. Près de 40 % des élus locaux sont retraités. Cette surreprésentation ne doit rien au hasard : le mandat est chronophage, peu indemnisé, souvent incompatible avec un emploi à temps plein, en particulier dans les zones rurales où le maire est un véritable « factotum ».

Les travaux de recherche confirment ce lien entre retraite et engagement. La transition vers la retraite ouvre de nouvelles formes d'organisation de la vie. Le temps libre augmente, de même que la disponibilité pour le bénévolat et l'action collective (Van den Bogaard et al., 2014). Plusieurs études démontrent que les retraités sont significativement plus enclins à s'engager que ceux encore dans le monde salarial (Hank et Erlinghagen, 2010 ; Mutchler et al., 2003). Autrement dit : prolonger la vie au travail, c'est retarder l'entrée dans le « temps civique ».

La France insoumise demande donc un rapport sur les conséquences du report de l'âge de la retraite sur l'engagement civique des seniors.